

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio Question écrite n° 8338

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les moyens alloués aux radios associatives. L'année 2012 a été marquée par la poursuite de l'effort en faveur des radios associatives qui accomplissent une mission de communication sociale de proximité. En maintenant le montant des crédits à hauteur de 29 millions d'euros, cette dotation pérennise la hausse de 2 millions d'euros intervenue en 2010. La constance de la dotation à ce niveau majoré devait permettre de tenir compte de l'augmentation du nombre de radios associatives autorisées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel en FM, constatée depuis plusieurs années. Cette année encore, les radios associatives assureront la mission que le législateur leur a confiée. Ainsi, il souhaiterait connaître les orientations du Gouvernement en matière de soutien aux radios associatives qui assurent une mission d'une grande importance dans un cadre budgétaire contraint.

Texte de la réponse

Depuis plus de trente ans, le Gouvernement porte une attention toute particulière aux radios associatives, notamment par le biais du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Chaque année, environ 600 radios associatives bénéficient de ce soutien (630 en 2012), qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. Le soutien aux radios associatives s'inscrit dans une dynamique qui marque la pérennité de cette aide publique. En effet, dans un contexte budgétaire difficile, le montant des crédits du FSER a été consolidé et se maintiendra à 29 M€ en 2013. Par cet effort particulier d'accompagnement, le Gouvernement souhaite marquer la priorité accordée à un système de soutien qui a fait ses preuves et réaffirmer encore la place très particulière qu'occupent ces radios dans le paysage radiophonique français. Médias audiovisuels de proximité qui couvrent l'ensemble du territoire national, les radios associatives remplissent une mission de communication sociale de proximité primordiale. Elles sont un élément unificateur, animant la vie locale et réservant une large part de leur programmation à des cultures minoritaires, à de nouveaux talents artistiques ou encore à des campagnes d'intérêt général. Leur contribution au lien social apparaît encore plus nécessaire dans une période de difficultés. A la suite du plan « FM+ », qui a notamment profité aux radios associatives, le nombre d'autorisations, et donc de bénéficiaires de l'aide du FSER, a augmenté. Par ailleurs, une pratique nouvelle s'est développée depuis quelques années de la part de certaines radios associatives consistant à demander, au titre d'un service local, plusieurs subventions du FSER. 2013 sera l'occasion d'engager une réflexion, en concertation avec les représentants de radios associatives, sur les moyens de mettre fin aux éventuels abus.

Données clés

Auteur : M. Hervé Féron

Circonscription: Meurthe-et-Moselle (2e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 8338

Rubrique: Audiovisuel et communication

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE8338

Ministère interrogé : Culture et communication Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>30 octobre 2012</u>, page 6034 Réponse publiée au JO le : <u>5 mars 2013</u>, page 2542